

Le président

Paris, le 3 juillet 2024

## COMPTE RENDU

Séance du mercredi 3 juillet 2024

### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI

Président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Marie-Céline BATTESTI

Daniel BIDEAU

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Cécile GALLIEN

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

### **Pouvoirs**

Anne BERRIAT

Loïc BLONDIAUX

Christophe DAGUE

Kristina PLUCHET

### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Nathan DUPONT, stagiaire

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. Nouvelles saisines (L121-8-I, L121-12)

#### **Projet NEOCARB de production de e-méthanol et de e-kérosène et son raccordement électrique sur la commune de Fos-sur-Mer (13)**

Présentation par :

##### Elyse Energy

Jérôme Giraud, directeur territorial délégué, NeoCarb  
Mathieu Hoyer, directeur business development  
Ludovic Izoird, directeur associé  
Maxime Vigot, chef de projet, NeoCarb

##### RTE

Cécile Bourguet, chargée d'études concertation  
Pascal Espigat, pilote décarbonation  
Elisabeth Limagne, responsable de projet

##### Neorama (AMO)

Diane Beaucard, chargée de concertation

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- la gestion du risque et de sécurité à proximité, notamment liés à la proximité de nombreux projets en cours et des autres sites industriels existants ;
- les conditions d'occupation du foncier et sa disponibilité ;
- les critères de choix de l'implantation du site ;
- le financement et les critères de la prise de décision de l'investissement final ;
- les réductions des émissions de CO<sup>2</sup> et la manière dont les porteurs de projet évaluent leur taux d'abattement. ;
- le volet compensation du projet ;
- la question de la pertinence d'un débat à l'échelle du GPMM ou plus global sur tous les projets du Port.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Bernard-Henri LORENZI et Mme Valérie SAKAKINI garant.e.s de la concertation préalable.

## **II. Désignation de garant.e.s (L.121-15-1, L. 121-16, L. 121-16-1, L. 121-17)**

### **Projet de terminal d'import d'ammoniac bas-carbone à Fos sur Mer (13)**

Par courrier du 17 juin 2024, la société Elengy a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne Mmes Corinne LARRUE et Ginette VASTEL garantes de la concertation préalable.

### **Projet d'extension de la ZAE du parc des Fontaines à Bernin**

Par courrier du 17 juin 2024, Isère Aménagement a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne M. Denis CUVILLIER et Mme Véronique MOREL garant.e.s de la concertation préalable.

## **III. Missions de conseil (L121-1 CE)**

### **Projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74)**

Par courrier du 2 juillet 2024, le CERN a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la CNDP à venir sur le projet FCC d'accélérateur de particules du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

La Commission nationale désigne Mme Brigitte FARGEVIEILLE et M. Jonas FROSSARD, pour assurer cette mission.

### **Projet de ZAC de Bègles Garonne (33)**

Par courrier du 18 juin 2024, Bordeaux Euratlantique a sollicité la CNDP pour émettre des conseils méthodologiques et suivre la poursuite de la concertation du public suite à une première phase préalable qui a déjà été menée sur la création de la ZAC Bègles Garonne selon les règles du code de l'urbanisme.

L'accompagnement sollicité au titre de la mission de conseil correspond donc à ce que la garante émette des conseils méthodologiques pour le bon déroulement du processus de « concertation continue » qui va débiter.

La Commission nationale désigne Mme Georgette PEJOUX pour assurer cette mission.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. Validation du dossier du maître d'ouvrage (DMO) / Dossiers de concertation et modalités et calendrier (L. 121-8)

#### DEBAT PUBLIC

#### Construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines (59)

Présentation par :

##### EDF

Antoine Ménager, directeur, direction programmes nucléaires  
Stéphane Voisin, responsable de l'intégration territoriale du projet EPR2  
Gravelines

##### RTE

François Maillard, responsable de projet pour EPR2 Gravelines,

En présence du président et des membres de la Commission particulière du débat public (CPDP) et du secrétariat général :

##### CPDP

Nathalie Durand  
Anne-Sophie Fournier  
Régis Guyot  
Dominique Lancrenon  
Luc Martin, président  
Jean-Michel Stievenard  
Jean Raymond Wattiez

##### SG

Paul Galli  
Vanessa Haustein

Les responsables du projet présentent le dossier du maître d'ouvrage (DMO), qui est suivi d'un échange avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur :

- le travail sur les enjeux locaux spécifiques ;
- l'accessibilité de l'information pour le public (application de la méthode FALC) ;
- les spécificités du raccordement au réseau de transport d'électricité (RTE).

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les membres de la Commission. Les membres de la Commission regrettent que le DMO n'apportent pas de réponses aux

recommandations de la CPDP du débat public sur les EPR2 de la centrale nucléaire de Penly et que la concertation continue sur ce projet n'a toujours pas non plus obtenu de réponse sur les délais, coûts, financements de ce projet. Ces réponses permettraient des clarifications dans le dossier du maître d'ouvrage du débat public sur les EPR2 de la centrale du Bugey, qui ne traitera pas que des questions locales et tiendra compte des questions transversales inhérentes au programme de nouveau nucléaire en France. Le président de la CPDP, Luc Martin, insiste sur l'ampleur de l'étude de contexte (110 rencontres), les travaux entrepris avec l'Université de Créteil et fait remarquer que le débat débutera le 17 septembre à Gravelines même.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier du maître d'ouvrage.

Le débat public se déroulera sur 4 mois, du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025.

## **CONCERTATIONS PREALABLES**

### **Projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise (47)**

Présentation par :

#### **RTE**

Isabelle Lilli, responsable d'études concertation et environnement  
Olivier Pauzet, responsable de projet

#### **SWISS KRONO SAS**

Vincent Adam, président  
Marie-Aline Declémy, adjointe à la responsable QHSE  
Carine Person, responsable QHSE  
Guillaume Salmon, directeur industriel

#### **2concert (AMO)**

Sophie Chaumette  
David Mathieu

En présence des garants :

Jean-Marc Divina  
Denis Salles

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation et quittent la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de

concertation. La concertation se déroulera sur 7 semaines, du 2 septembre au 18 octobre 2024.

### **Projet de création d'une ligne de transport d'électricité à 400 000 Volts entre les postes de Chaingy et Dambron (45, 28)**

Cette concertation devait initialement commencer le 22 juin 2024 et se terminer le 21 septembre 2024. Du fait de la période de réserve électorale des élections législatives, les nouvelles dates des modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage en accord avec les garant.e.s sont validées.. La concertation est reportée et se déroulera du 3 septembre au 4 octobre 2024.

## **II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)**

### **Projet EMRhône de production de e-Méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon**

Présentation par :

#### **Elyse Energy**

Melissa Chevalier Ressicaud, directrice adjointe de la division industrie  
Khalil El Quortobi, directeur du projet  
Pascal Gaior, directeur de la division industrie  
Ludovic Izoid, associé en charge des opérations

#### **RTE**

Gabrielle Cousin, responsable de projets liaison souterraine

#### **NEORAMA (AMO)**

Diane Beaucard, chargée de mission concertation  
Amandine Daminato, cheffe de projet concertation

#### **En présence des garant.e.s :**

Valérie Dejour  
Jonas Frossard

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants. La Commission constate que les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre le projet, que la concertation préalable a permis d'ajuster le projet aux attentes du public sur plusieurs points et que les réponses des maîtres d'ouvrage répondent globalement à l'ensemble des questions et arguments du public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garants ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- le maître d'ouvrage Elyse Energy rende transparente la répartition des

- sources d'électricité entre nucléaire et renouvelable ;
- la réflexion sur la création d'un corridor écologique au sein de la plateforme soit approfondie ;
- les maîtres d'ouvrage s'assurent, lors de la constitution du comité de suivi, de la diversité des participantes et participants et prolongent cette instance après l'enquête publique.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Jonas FROSSARD pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **Projet de barrage hydroélectrique sur le Rhône en amont de la confluence avec l'Ain / Projet RHÔNERGIA (01,38)**

Présentation par :

#### **CNR**

Bernadette Laclais, directrice des affaires publiques  
Olivier Le Berre, directeur de projet  
Mathieu Stortz, directeur général industrie

#### **RTE**

Julien Fontaine, responsable de projet

#### **DGEC**

Etienne Perrot, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines  
Jean Sevestre-Giraud, adjoint au directeur de l'énergie

#### **PARIMAGE (AMO)**

Aurélie Picque

#### **En présence des garant.e.s :**

Jacques Archimbaud  
Patrick Deronzier  
Julie Riegel  
Jean-Michel Thornary

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission constate que la concertation préalable a permis des échanges nombreux et riches avec le public, que le document publié par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a rappelé l'ensemble des questions, arguments et contributions du public. Elle constate cependant que les réponses aux demandes et recommandations formulées par la garante et les garants ne sont pas complètes et suffisamment argumentées et que l'État, co-maître d'ouvrage, ne s'est pas prononcé à ce jour sur la poursuite des études. Elle souligne en particulier qu'au regard du projet concomittant de construction d'une paire d'EPR2 au Bugey, un risque d'incompatibilité existe entre les deux projets.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des

garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- la position de l'État sur l'opportunité de la poursuite des études soit rendue publique au plus tôt et qu'il prenne sa décision de poursuivre ou non le projet avant l'ouverture du débat public sur le projet des EPR2 du Bugey ;
- sans attendre, le dispositif de concertation continue soit présenté par les maîtres d'ouvrage et ouvert au public avec une réunion de présentation de la réponse des maîtres d'ouvrage au public d'ici septembre ;
- l'étude dite de faisabilité du projet soit rendue publique et que les autres études ou leur synthèse soient mises à la disposition du public dès que terminées ;
- la CNR soit associée au débat public sur l'installation d'une paire d'EPR2 sur le site du Bugey et que le dispositif mis en place par l'État concernant le projet des EPR2 au Bugey soit élargi notamment au projet Rhonergia.

La Commission nationale désigne M. Jean-Michel THORNARY pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

## **Construction d'usines de composants pour batteries électriques et de recyclage de batteries pour véhicules électriques sur le Grand port maritime de Dunkerque (ORANO-XTC)**

Présentation par :

### ORANO

Didier David, directeur de programme Batteries  
Thomas Brion, directeur de projet PCAM/CAM  
Cécile Crampon, responsable de communication

### XTC New Energy

David-Huang Kumpeng, responsable administratif  
Yu QI, directeur des affaires publiques et gouvernementales de l'Europe

### RTE

François Maillart, responsable projet raccordement électrique  
Air Liquide France Industrie  
Arnaud Duval, directeur de projet transition énergétique

### PARIMAGE (AMO)

Simon Bleau

### En présence des garant.e.s :

Christophe Bacholle  
Jean-Louis Laure  
Anne-Marie Royal



Lors de la séance, les porteurs de projet présentent en quoi la concertation a modifié leur projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission constate que les maîtres d'ouvrage poursuivent leur projet, que l'ensemble des thématiques environnementale, socio-économique et d'aménagement du territoire ont pu être abordées et que les maîtres d'ouvrage répondent globalement aux demandes du public, à l'exception de la recommandation demandant la création d'une « maison du projet ».

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- les maîtres d'ouvrage explicitent la norme IRMA selon laquelle l'exploitation minière (dont la matière première sera issue) sera réalisée de façon soutenable ;
- les maîtres d'ouvrage veillent à la cohérence des informations du public avec l'ensemble des informations concernant les autres projets en cours sur le Dunkerquois et qu'ils s'associent à toutes initiatives locales visant à organiser et gérer au mieux l'ensemble des impacts cumulés des projets en cours sur le Dunkerquois.

La Commission nationale désigne M. Christophe BACHOLLE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **III. Nomination du président et de membres de commission particulière du débat public (CPDP)**

#### **Débat public sur le projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey (01)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. David CHEVALLIER, président du débat public.

Sur proposition du président de ce débat public, la Commission désigne comme membres de la commission particulière du débat public :

- Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO,
- M. Nicolas LE MEHAUTE,
- M. Jean-Michel THORNARY.

La séance est levée à 12h35.

Marc PAPINUTTI